

# Ouverture des accueils de loisirs périscolaires

# 2023



les francas

L'éducation en mouvement !





# É

Riche d'un partenariat sur la gestion et l'organisation des centres de loisirs sur la commune, la municipalité a étendu sa collaboration avec l'Association Départementale des Francas du Gard sur les temps périscolaires (accueils du matin, du midi et du soir).

# D

À partir du mardi 3 janvier 2023, l'organisation, les modalités d'inscription et la facturation des temps d'accueils matin, midi et soir seront confiés à l'Association Départementale des Francas du Gard.

Concrètement, cela se traduit par le renforcement du taux d'encadrement par la mise en oeuvre d'un projet pédagogique, mais également par la mise en place d'une tarification prenant en compte le quotient familial.

Enfin, cette nouvelle disposition permettra de moderniser le système d'inscription et de réservation pour la mise en oeuvre d'un dossier unique d'inscription pour les activités périscolaires et extrascolaires et également par la possibilité de réservation et de paiement en ligne.

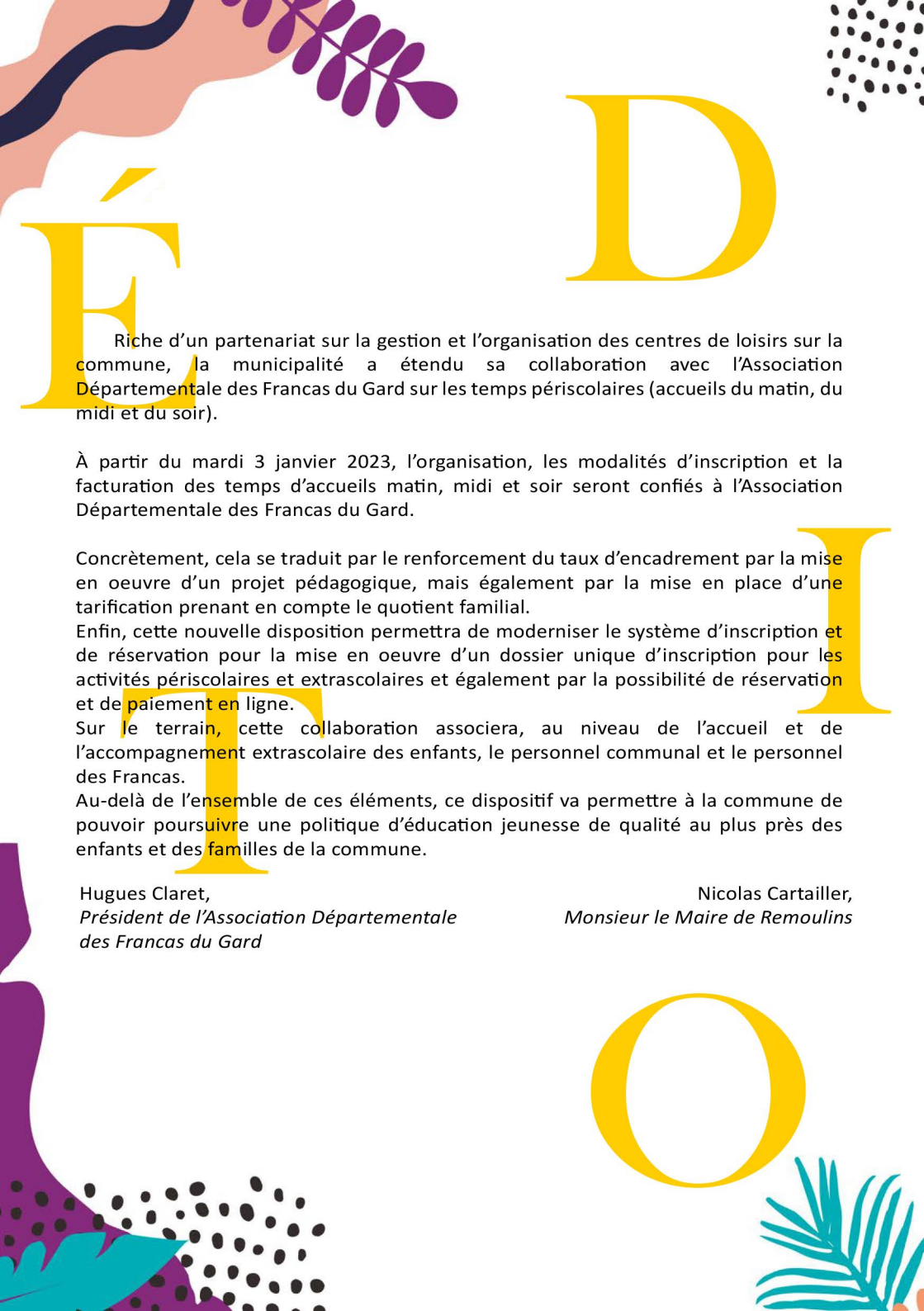
Sur le terrain, cette collaboration associera, au niveau de l'accueil et de l'accompagnement extrascolaire des enfants, le personnel communal et le personnel des Francas.

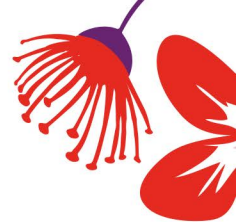
Au-delà de l'ensemble de ces éléments, ce dispositif va permettre à la commune de pouvoir poursuivre une politique d'éducation jeunesse de qualité au plus près des enfants et des familles de la commune.

Hugues Claret,  
*Président de l'Association Départementale  
des Francas du Gard*

Nicolas Cartailier,  
*Monsieur le Maire de Remoulins*

# O





## Qu'est-ce qu'un accueil de loisirs périscolaire ?

- C'est un accueil de loisirs déclaré et respectant donc les règles d'organisation et d'encadrement des accueils collectifs de mineurs (selon le Code de l'Action Sociale et de la Famille).
- Sa spécificité est d'être organisé durant les temps périscolaires et d'être complémentaire au projet d'école. Cette complémentarité est centrale dans les objectifs visant une qualité d'accueil globale, cohérente et continue pour chaque enfant.

## Quel encadrement ?

Une personne qualifiée assurant la direction de l'accueil et une équipe d'animation respectant les taux d'encadrement réglementaires et légaux.

### Un taux d'encadrement :

- Au moins 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- Au moins 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.

## Les horaires ?

### MATERNELS

Accueils du matin de **7h30 à 8h20**

Pauses méridienne de **11h55 à 13h50**

Accueils du soir de **16h30 à 18h30**

### ÉLÉMENTAIRES

Accueils du matin de **7h30 à 8h20**

Pauses méridienne **cycle 1 : 11h50 à 13h50**

**cycle 2 : 12h00 à 13h50**

Accueils du soir de **16h30 à 18h30**

## Les tarifs

### Quotient Familial

	Quotient Familial		
	≥ 700€	De 701 à 1000€	≤ 1001€
Matin	1,15 €	1,25 €	1,35 €
Midi	3,50 €	3,60 €	3,70 €
Soir	1,40 €	1,50 €	1,60 €
Tarif d'urgence	* Majoration de 2 € si l'enfant n'est pas inscrit préalablement selon les conditions du règlement intérieur ** Supplément de 2 € si votre enfant n'est pas récupéré dans les horaires du temps d'accueil du soir		

**Moyens de paiement acceptés :** Ticket CESU, chèque (libellé à l'ordre de l'association des Francas du Gard) et espèces. Par carte bancaire via votre portail famille.

**Attention, le goûter reste à la charge de la famille sur les accueils du soir (sauf sur le centre de loisirs du mercredi et des vacances).**



## **Permanences d'informations et d'inscriptions**

**À PARTIR DU MARDI 3 JANVIER 2023**

Les lundis et jeudis de 11h30 à 17h30  
Les mardis et vendredis de 8h20 à 13h30  
Les mercredis toute la journée

Réservation par mail et sur le portail famille [www.francas30.org](http://www.francas30.org)  
à la rubrique parents/enfants sur la page dédiée à la commune

**[francas30.org/centre/centre-de-loisirs-educatif-de-remoullins](http://francas30.org/centre/centre-de-loisirs-educatif-de-remoullins)**

### **Contact**

Pauline JAMBOIS - **07.48.94.82.55**  
**[remoullins@francas30.org](mailto:remoullins@francas30.org)**

